

683

A.A. 118-52

— 7 —

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, déterminant l'autorité compétente pour délivrer les certificats de passage en force de chose jugée prévus par l'article 19 de la convention de La Haye sur la procédure civile. (N° 82, année 1912.)

(Nommée le 15 mars 1912.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : HERVEY.  
2<sup>e</sup> — FORICHON.  
3<sup>e</sup> — BESNARD.  
4<sup>e</sup> — Jean MOREL.  
5<sup>e</sup> — BRINDEAU, *Secrétaire*  
6<sup>e</sup> — DE LAS CASES.  
7<sup>e</sup> — GUILLIER, *Rapporteur*  
8<sup>e</sup> — Henri MICHEL.  
9<sup>e</sup> — LOZÉ, *Président*



Commission relative à la Convention de la Haye

Tout élu

Président - M. Lozé

Secrétaire - M. Breudeau

M. Guéllier et nommé rapporteur

Le Secrétaire

~~Laun, Guéllier~~

Le Président

M. Lozé